

République française  
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

**Séance du 09 avril 2024**

**En exercice : 18**

**Présents : 16**

**Votants : 18**

*L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire*

**Présents :** Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

**Absents excusés :** Angélique NICOSIA (procuration à Emmanuelle LAURE), Charline PERRIER (procuration à Elody BULLIARD)

**Secrétaire de séance :** Emmanuelle LAURE

**2024\_21 - Objet : Vote BP 2024 M57 Fongibilité des crédits**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 2023.37 en date du 11 novembre 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Monsieur le Maire indique que considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et en l'absence de règlement budgétaire et financier ;

Monsieur le Maire précise que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder pour l'exercice 2024 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

**-DECIDE** d'habiliter Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution budgétaire.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,  
Michel BRULHART

